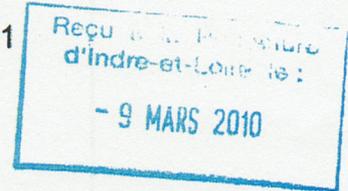


**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 26 février 2010

Convocation adressée le 18 février 2010
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 8
Nombre de délégués votants : 8



Membres présents :

Titulaires : M. Alain DAYAN / Mme Mélanie FORTIER / M. Gilbert HELENE / M. Jean-Claude LANGUENNOU / M. Patrick POIRIER / M. Serge BABARY / M. Claude-Pierre CHAUVEAU / M. Nicolas GAUTREAU.

Absents :

M. Jean Michel BODIN / M. Philippe LE BRETON / Jean Marie PANAZOL

.....
C 10/02/ 02 –COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2009 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	53.534,71 €
Recettes	108.000,00 €
soit un excédent de fonctionnement de	54.465,29 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
soit un excédent d'investissement de	0 €

soit un excédent net global de clôture de 54.465,29 €

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009, soit un excédent de 54.465,29 €.

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 54.465,29 €

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur Alain DAYAN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2009, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2009 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2009 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

54.465,29 €

Vote à l'unanimité

.....
Acte exécutoire le 08 MARS 2010 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN

